



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MP 2022-10

### **Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

17, boulevard du roi Jérôme -20181 AJACCIO Cedex 1

Tél : 04.95.51.77.77- Fax : 04.95.51.14.40

Courriel : [mpublics@atc.corsica](mailto:mpublics@atc.corsica) Adresse Internet : <http://www.corsica-pro.com>

Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

**Objet du marché :** La présente consultation a pour objet la passation d'un contrat d'assurance complémentaire santé à adhésion obligatoire pour l'ensemble du personnel de l'Agence du Tourisme de la Corse.

**CPV global à la consultation :** **CPV principal :** 66510000-8 (service d'assurance) **Numéro de référence du marché :** MP 2022-10. Code NUTS : FRM01

**Procédure et forme du marché :** Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

**Durée du marché :** La durée du marché se confond avec le délai d'exécution des prestations. Les délais d'exécution sont les suivants : Le présent marché est souscrit dans le cadre de l'année civile et vient à échéance le 31 décembre de chaque année. La durée du contrat est de 3 ans (3 ans) avec possibilité pour chacune des parties de résiliation annuelle dans les conditions ci-dessous. Les cocontractants ont la possibilité de demander la résiliation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à chaque échéance anniversaire avec un préavis fixé à 4 mois. La résiliation intervient le trente et un décembre à minuit de l'année de la dénonciation. Le délai d'exécution des prestations est de 36 mois.

**Type de marché de services :** Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

**Type de prix :** Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

**Estimation du marché :** 180 000 € HT sur 3 ans.

**Critères d'attribution :** Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
<b>1. Critère Valeur technique</b> Prix de l'offre établi à partir des données démographiques communiquées par l'A.T.C pour l'offre de base	40 %
<b>2. Critère Prix des prestations</b> (cotisations) Prix de l'offre établi à partir des données démographiques communiquées par l'A.T.C pour l'offre de base (voir liste personnel et tableau ADO)	45 %
<b>3. Critère Moyens et modalités de gestion mis à disposition</b> Voir tableau détaillé ADO	15 %

Les sous critères sont détaillés au R.C.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

Fonds : ATC

Imputation budgétaire : Chapitre : 12 : Compte : 6455 : Cotisations pour assurance du personnel



### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com> avec référence ATC/ MP 2022-10

### **Conditions de remise des candidatures et des offres**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano

20407 BASTIA

France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

### **La présente consultation est une consultation initiale.**

*Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 8 novembre 2022*

*Date limite de réception des offres : Le 12 décembre 2022 à 16 heures (heure française)*

### **Cette consultation sera publiée sur les supports suivants :**

Petit bastiais, Corse-Matin et Nice-Matin, [www.achatspublicscorse.com](https://www.achatspublicscorse.com), [www.corsica-pro.com](https://www.corsica-pro.com) et BOAMP.